

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT DU NORD

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la convocation :

13 juillet 2023

DE LA COMMUNE DE VILLERS-EN-CAUCHIES

Séance du 20 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal DUEZ.

Etaient Présents : M.M. DUEZ P. – FOVEZ A. – M^{me} DELAVAL MF. – BILLOIR R. – M^{me} MORELLE V. – NIEUWJAER M. – DENOYELLE M. DECEUNINCK R. – M^{me} SOURDEAU A.– M^{me} FROMONT V. – M^{me} BRENDLER L.

Formant la majorité des membres en exercices.

Etaient Absents : M^{me} RUELLE N. – M^{me} LEROY R. – M^{me} BONNET M. – M. DUQUESNOY A.

Procurations : néant

Secrétaire de séance : M. DENOYELLE M.

OBJET : Personnel communal – Remplacement d'un agent technique à l'école (PEC)

Le contrat PEC de la personne affectée à l'école prenant fin le 31 août 2023, M. le Maire souhaite recruter une nouvelle personne, faisant office d'ATSEM, pour la rentrée prochaine. Les modalités du contrat sont les suivantes : 26h/hebdo pendant 1 an, à raison de 4 jours par semaine (modulation possible), démarrage au 1^{er} septembre 2023. Taux de remboursement par l'État : 35 %. Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/d' :

- Valider la création d'un poste d'agent technique en contrat PEC pour le 1^{er} septembre 2023, étant entendu que les crédits ont été prévus au budget.
- Autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.



POUR : 11 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,
VILLERS-EN-CAUCHIES, le 24 juillet 2023.

Le Maire,
Pascal DUEZ



La Secrétaire de séance,
Michel DENOYELLE



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 25/07/23 ,
Et de la publication le 25/07/23 .

